



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2016-01-02

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Date convocation :  
19 janvier 2016

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au C.M

23

En exercice

23

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Amélie BRANTE, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Corinne D'ALETTO, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Présents

20

Procurations : Denis MARCOUX à Luc VEYRAT, Alain GENES à Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ à Hervé BRAHIC

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

**APPROBATION  
REGLEMENTS  
DES SERVICES  
EAU POTABLE  
ET  
ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28/01/2016 ;

le Maire présente les règlements modifiés des services de l'eau potable et de l'assainissement qui entreront en vigueur au 01/02/2016.

Le conseil après en avoir délibéré, 20 POUR – 3 ABSTENTIONS :

- APPROUVE le règlement du service public de l'eau potable,
- APPROUVE le règlement du service public de l'assainissement.

**2016**

Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an sus-dits.

Le Maire,  
Yvon BONZI



Certifiée exécutoire compte  
tenu sa publication le

**01 FEV. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20160128-DEL2016-01-02-  
DE  
Date de télétransmission : 01/02/2016  
Date de réception préfecture : 01/02/2016



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2016-01-03

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Date convocation :  
19 janvier 2016

Nombre de Membres  
Afférents au C.M  
23  
En exercice  
23

Présents  
20

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Amélie BRANTE, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CÂRRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Corinne D'ALETTO, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Denis MARCOUX à Luc VEYRAT, Alain GENES à Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ à Hervé BRAHIC

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

**REGIE DES EAUX**

**TARIFS 2016**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28/01/2016 ;

Monsieur le Maire présente les tarifs 2016 actualisés pour les travaux et interventions réalisés par le service des eaux, ainsi que le tableau des redevances.

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **20 POUR – 3 ABSTENTIONS** :

- **APPROUVE** les tarifs 2016 pour les travaux et interventions réalisés par le service des eaux présentés ci-dessous :

Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1416.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 mètres	ML	108.33 € HT
Branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1416.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 mètres	ML	108.33 € HT
Intervention technique chez un abonné	Heure	80 € HT

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20160128-DEL2016-01-03-  
DE  
Date de télétransmission : 01/02/2016  
Date de réception préfecture : 01/02/2016

Etalonnage de compteur d'eau	Unité	99 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	gratuit
Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non paiement	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif d'un technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT
Pénalité pour vol d'eau sur le réseau eau potable	Unité	3 000 € HT

- **APPROUVE** les redevances 2016 soit :

<b>EAU POTABLE</b>	
Abonnement (part fixe)	24.64 euros HT / semestre
Consommation (part variable)	0.8850 euros HT / m3
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Abonnement (part fixe)	20.94 euros HT / semestre
Consommation (part variable)	1.5520 euros HT / m3

Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an sus-dits.

Le Maire,  
Yvon BONZI



Certifiée exécutoire compte  
tenu sa publication le

**01 FEV. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20160128-DEL2016-01-03-  
DE  
Date de télétransmission : 01/02/2016  
Date de réception préfecture : 01/02/2016